

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 7 mai 2026

Signature du protocole en faveur des jeunes vivant avec un handicap, concernés par l'amendement Creton.

L'ARS La Réunion et le Département accélèrent la création de solutions concrètes pour les enfants et les adultes vivant avec un handicap.

Le président du département, Cyrille MELCHIOR et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé, Jean-Jacques COIPIET, ont signé le 6 mai 2026 un Protocole, dit « Amendement Creton ».

Cette signature marque une avancée majeure dans le développement de l'offre médico-sociale et confirme l'engagement conjoint des deux institutions en faveur d'un accompagnement plus fluide, plus rapide et mieux adapté aux parcours des personnes en situation de handicap.

« L'amendement Creton » à la loi du 13 janvier 1989 permet le maintien, dans l'attente d'une solution adaptée, de jeunes vivant avec un handicap et âgés de plus de vingt ans dans les établissements médico-sociaux pour enfants handicapés qui les accueillent.

Un plan ambitieux pour répondre aux besoins du territoire

Dans le cadre de la « convention dite « KHATTABI » signée le 16 novembre 2023, le Département et l'ARS déploient un plan de rattrapage, pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, ainsi que de leurs aidants.

Ce plan vise trois objectifs majeurs :

- **améliorer l'accompagnement** des personnes et de leurs familles,
- **réduire les délais** d'attente,
- **éviter les ruptures de parcours**, notamment pour les jeunes adultes.

Un engagement financier exceptionnel

Le département et l'ARS ont travaillé ensemble à une programmation qui représente :

- **près de 40 Million d'euros pour le Département**
- **44 Millions d'euros pour l'ARS.**

Il permettra la création de **plus de 1 800 places et solutions sur l'ensemble du territoire** (réponses supplémentaires en établissements ou en service, accompagnement à domicile et sur les lieux de vie, inclusion scolaire et sociale).

Ces réponses supplémentaires pour des familles et des aidants qui en ont tant besoin, sont rendues possibles grâce aux « 50 000 solutions » portées par le gouvernement et l'action volontariste et déterminée du Département de La Réunion.

La signature du Protocole « Amendements Creton » : une collaboration, de confiance entre l'ARS et le département, en faveur de l'accélération du développement et de la transformation de l'offre.

Dans le cadre de la convention, l'ARS soutient le Département avec une exonération de 13 M€ entre 2026 et 2030 afin d'accélérer la création de solutions pour les jeunes adultes en situation de handicap et de sécuriser le financement du plan.

Est prévue la création conjointe, grâce au conseil départemental et à l'ARS de :

- **125 places** en foyer d'accueil médicalisé (FAM) et **225 places** en service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) (cofinancées)
- **320 places** en service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et **200 places** en foyer d'accueil et foyer de vie (FDV/FAO) (financées par le Département)
- **84 places** en maison d'accueil spécialisée (MAS) (financées par l'ARS)

Une dynamique déjà engagée par les deux partenaires

À mi-parcours, cette démarche se traduit déjà par des résultats concrets :

- **plus de 100 places** ouvertes par le Département,
- **48 en cours**

Par ailleurs, **583 solutions** ont été créées par l'ARS dans le cadre du plan de rattrapage pour les enfants (accompagnement précoce, scolarisation) et les adultes.

Concertation territoriale : cap sur l'accélération des solutions adultes de demain

Afin de mieux répondre aux besoins du territoire, une concertation a aussi été engagée avec les personnes concernées, leurs familles et les professionnels. Elle porte sur plusieurs enjeux : l'habitat, les parcours complexes, la vie quotidienne en établissement, le répit des aidants et l'amélioration des parcours.

Ces travaux permettront d'accélérer la création de solutions pour les adultes dans les années à venir. Cette démarche se poursuivra dans le temps.

Plusieurs actions concrètes ont déjà été mises en place :

- **une gestion territoriale unifiée des listes d'attente**, avec 10 travailleurs sociaux mobilisés depuis octobre 2025 pour rencontrer et aider les personnes en attente de places en MAS ou en établissement d'accueil médicalisé (EAM) ;
- **la création d'une communauté de pratiques** pour repenser l'habitat médico-social et faire des lieux d'accueil, de véritables lieux de vie et de santé.

Transformer l'offre, un défi pour s'adapter à l'évolution des besoins

L'ARS et le Département engagent une transformation de l'offre médico-sociale, avec l'appui des organismes gestionnaires, des représentants des familles et des usagers.

Au-delà des créations de réponses supplémentaires, l'objectif est de passer d'une logique de structures (lits et places) à une logique de parcours et de dispositifs, plus souples et mieux adaptés aux choix de vie des personnes et de leurs aidants.

Cette évolution est déjà engagée et va se poursuivre dans les années à venir.

Contact presse :

ARS LA REUNION : Service Communication - 0262 93 94 55 | 0692 66 61 20 - ars-reunion-communication@ars.sante.fr